

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 15 décembre 2017, à 16h00, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 7 décembre 2017 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Excusés :

Absents :

Procurations: M. Fabien LORNE donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN, Mme Nelly HEUZÉ donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Invités: M. Samuel CHEVALLIER, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.
Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de cabinet et M. Ghislain de CHATEAUVIEUX, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 **Charte partenariale : cellule de veille territoriale relative à la prévention des situations de rupture éducative**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la charte partenariale.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

2 **Attribution d'un prêt en faveur d'une famille qui adopte un enfant né à l'étranger**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un prêt sans intérêt de 4 500 € en faveur de la famille R.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

3 **Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la mise à jour du Règlement départemental d'Aide Sociale.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

4 **Convention de partenariat entre le Département et les bailleurs sociaux**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat entre le Département et les bailleurs sociaux en application du schéma unique.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

5 **Traitement des remises de dettes**

Il est proposé à la Commission permanente que les demandes de remise de dette dont le montant est inférieur à 300 € ou qui émanent de personnes obligées alimentaires de leur ascendant et dont la contribution alimentaire a été fixée par le Juge aux Affaires familiales ne soient plus examinées par la Commission Permanente, et reçoivent un avis défavorable.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

6 **Désintéressement partiel ou "paiement net"**

Il est proposé à la Commission permanente d'ajuster les avances de l'année 2018 sur la base de l'article 2 de la convention pluriannuelle relative à la mise en place du désintéressement partiel (ou paiement net) des frais d'hébergement au titre de l'aide sociale des personnes âgées de 60 ans et plus dans un établissement sarthois.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

7 **Remises gracieuses de dettes (Solidarité départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente de réexaminer 3 demandes de remises gracieuses de dettes pour un montant total de 18 531,49 € relatives à des récupérations d'aide sociale à l'hébergement en établissement. Ces demandes avaient fait l'objet d'un examen lors de la Commission permanente du 16 octobre 2017 mais doivent être réexaminées suite à la réception de nouveaux éléments.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

8 **Convention de délégation des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé renforcée**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer les conventions de délégation de MASP renforcées avec l'ATH et la Sauvegarde Mayenne Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

9 **Démographie médicale : ajustements des dispositifs de contrats d'engagement médecine générale, odontologie, masso-kinésithérapie et d'aide à la première installation des médecins, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes**

Il est proposé à la Commission permanente d'abroger les délibérations des Commission permanentes précédentes relatives aux dispositifs de contrats d'engagement médecine générale, odontologie, masso-kinésithérapie et d'aide à la première installation des médecins, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes ; de valider les ajustements concernant les modalités de remboursements et les engagements des parties ; et d'approuver les contrats et fiches annexés à la présente délibération.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

Commission Insertion et Logement

10 **Programmation FSE 2014-2020
période 2018/2020 - actualisation**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de valider la demande de subvention globale FSE modifiée telle que présentée en annexe 1, selon la maquette présentée en annexe 2
- d'autoriser le Président à signer la demande de subvention modifiée, portant sur une période de programmation de trois ans de 2018-2020, pour un montant total de crédits FSE de 2 825 925 €, pour les dispositifs indiqués dans le dossier de demande et d'habiliter le Président à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

11 **Créances éteintes - Insertion - Emploi**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de constater les créances éteintes pour une somme totale de 8 154,25 € ;
- de valider la liste des actions et les subventions proposées aux organismes pour 2018 dans le cadre du PDI 2016-2018 ;
- d'habiliter le Président à signer les avenants 2018 avec les organismes d'insertion conventionnés ; les conventions 2018, du chantier d'insertion porté par l'Atelier Brières et Gesnois, des Maisons relais et du Référencement des travailleurs non-salariés ; la convention avec le CEAS72 ; la CAOM 2018 avec l'Etat ; les avenants avec l'ASP et la convention de délégation du CUI avec Pôle Emploi.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

12 **Aides à la pierre - Logement**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'annuler les subventions octroyées d'un montant de 17 600 € et de 8 000 € à Mancelle d'habitation pour la construction de 8 logements sociaux.
- d'attribuer au titre de la délégation des aides à la pierre, 35 700 € à Sarthe Habitat et 77 700 € à Mancelle d'Habitation ; au titre de l'aide départementale aux P.L.A.I., 30 000 € à Sarthe Habitat et 50 000 € à Mancelle d'Habitation et au titre de l'aide départementale aux organismes et sociétés d'H.L.M., 23 659 € à Mancelle d'Habitation, 100 750 € à Le Mans Métropole Habitat et 13 188 € à Huisne Habitat.
- de Prendre acte du financement complémentaire apporté par l'Etat à hauteur de 27 960 € et de la demande de la commune de Luceau pour un agrément de financement PLS.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF et M. Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote

13 **Amélioration de l'Habitat privé - Lutte contre l'Habitat indigne**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 516 € à des propriétaires occupants d'un logement situé à DANGEUL et précise qu'il sera proposé à la Commission permanente d'attribuer l'aide complémentaire de 1 984 € à pour atteindre un total d'aide de 2 500 €, soit 5 % d'un coût de travaux estimé à 89 275,84 € HT et plafonné à 50 000 € HT, en complément des aides de l'Anah, sur les crédits d'engagement 2018 sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

- 14 **Logement - Aide exceptionnelle au titre du PDALHPD**
Il est proposé à la Commission permanente de décider l'attribution d'une aide forfaitaire de 50 000 € à Sarthe Habitat pour le projet d'humanisation de l'hôtel social de Beillé.
- Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour**
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF et M. Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote
- 15 **Attribution de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagements urbains**
Il est proposé à la Commission permanente de décider l'attribution d'une subvention forfaitaire de 20 000 € à la commune de Saint-Victeur pour l'aménagement sécuritaire de la route départementale 111 d'un coût évalué à 207 343 € H.T.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 16 **Fonds de Solidarité pour le Logement - Effacement de dette**
Il est proposé à la Commission permanente de constater l'effacement des créances de la somme de 21 239,71 €.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 17 **Désignation d'un Conseiller départemental au Conseil d'administration de Sarthe Habitat.**
Il est proposé à la Commission permanente de désigner M. Jean-Michel BATAILLER au Conseil d'administration de Sarthe Habitat.
- Accord avec détail des votes de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 18 **Désignation d'un représentant dans le collège des collectivités d'union et progrès**
Il est proposé à la Commission permanente de décider de désigner M. Samuel CHEVALLIER pour représenter le Département au sein du collège des collectivités d'Union et Progrès.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

- 19 **Charte de Gouvernance du catalogue applicatif du volet numérique du plan "Collège Performant"**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la charte de la Gouvernance du catalogue applicatif dans le cadre de la convention du volet numérique du plan "Collège Performant" entre le Département de la Sarthe et le Rectorat de l'Académie de Nantes.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 20 **Acquisition de terrains par le Département pour l'implantation de pylônes de téléphonie mobile et mise à disposition de ces terrains à Sarthe numérique dans le cadre de la résorption des zones blanches.**

Il est demandé à la Commission permanente d'autoriser le Président à acquérir les terrains pour l'implantation des pylônes nécessaires à la résorption des zones blanches de téléphonie mobile et à mettre ces terrains à disposition de Sarthe Numérique lorsqu'il n'existe pas de terrains communaux ou appartenant à une collectivité disponibles pour accueillir ces équipements.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 21 **Aides aux associations**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, au titre de l'année 2017, une subvention de 276 € à l'association Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

- 22 **Budget de fonctionnement des collèges publics - Année 2017 - Dotation complémentaire**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer :

- 10 840 € au collège Suzanne Bouteloup à Mayet pour acquérir du matériel spécifique pour les personnels handicapés,
- 10 000 € au collège Jacques Prévert à Pontvallain pour faire face à des frais importants de viabilisation au titre de l'année 2017,
- 5 880 € au collège Maroc-Huchepie au Mans pour faire face à des dépenses imprévues de matériels et mobilier,
- 5 000 € au collège Pierre Belon de Cérans Foulletourte pour des frais importants de viabilisation et de téléphonie,
- 3 000 € au collège La Foresterie de Bonnétable pour des frais de viabilisation (modulaires),
- 246 € au collège A.J. Trouvé-Chauvel à La Suze sur Sarthe pour la prise en charge de son contrat de dératisation.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

- 23 **Dépenses de fonctionnement des collèges à recrutement interdépartemental**

Il est proposé à la Commission permanente, conformément à l'accord de réciprocité entre les Départements de la Sarthe et de l'Orne, d'appliquer la convention relative à la participation du Département de la Sarthe pour des élèves scolarisés dans les collèges ornaïsois soit : 54 931 € pour des élèves fréquentant les collèges privés ornaïsois. 22 660 € pour des élèves de l'Orne fréquentant les collèges publics sarthois.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

- 24 **Dotation de fonctionnement des collèges privés Année 2018**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir les dépenses de fonctionnement de matériel et d'équipement des collèges privés du Département pour un montant de 1 505 756 € - Année 2018.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 25 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 8 735,04 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 26 **Aides aux associations syndicales**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, au titre de l'année 2017, les subventions pour un total de 2 348 € aux syndicats (CFDT, CGT, UNSA)
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 27 **Participation du Département aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre du transport des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 19 247 €
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

Commission Infrastructures routières

- 28 **Convention voirie départementale**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer une convention avec la commune de La Flèche relative à la réalisation de l'éclairage public et à l'aménagement paysager du carrefour giratoire de la Bruère RD 306 RD 304, à signer un avenant n°1 à convention signée avec Le Mans Métropole relative à la réalisation des infrastructures routières affectant les RD 338 et RD 313 pour l'accès à la zone d'activité de l'Ardoise et à signer avec la commune de Parigné-l'Évêque une convention relative à l'aménagement de la RD 145 E, hameau des Guettes.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 29 **Modification de la répartition du programme 2017 d'opérations de sécurité sur les routes départementales**
Il est proposé à la Commission permanente de valider la nouvelle répartition du programme 2017 d'opérations de sécurité sur les routes départementales.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 30 **Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2017**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder la subvention d'aide à la voirie communale 2017 pour les cantons du Lude, de La Suze-sur-Sarthe, de Sablé-sur-Sarthe, de Changé, Loué et Sillé-le-Guillaume.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

M. François BOUSSARD, Maire de Mansigné et M. Daniel CHEVALLIER, Vice-président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 31 **Régularisation foncière au profit de Le Mans Métropole.**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession au profit de Le Mans Métropole d'une parcelle de 300 m² nouvellement cadastrée section NY n° 317, moyennant l'Euro symbolique et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

- 32 **Déviations de Saint Calais - Cessions de délaissés**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser des cessions de surlargeurs et délaissés aux riverains et aux communes dans le cadre de la déviation de Saint-Calais et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents afférents à ces dossiers.

Accord avec détail des votes de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

- 33 **Fiche d'aide relative à la répartition du produit des Amendes de police**
Il est demandé à la Commission permanente d'approuver la fiche d'aide précisant les conditions de la répartition de l'aide du produit des amendes de police.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- 34 **Politique de l'eau**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'arrêter la programmation définitive pour l'assainissement en 2017 pour un montant de 301 133 €
- de décider de subventionner sur ce programme d'assainissement l'opération liée à la mise en séparatif du réseau des rues Luynes, Saint Etienne et Saint Sulpice et la création du bassin tampon à Bonnétable
- d'accorder au Syndicat d'eau l'Aunay la Touche une subvention de 17 916 € pour l'aménagement du forage d'essai du Moulin de la Planche d'Augis à Fercé sur Sarthe et une subvention de 75 600 € pour la réalisation de l'interconnexion de sécurité avec le Syndicat de Brains-Souligné ; à Cherré une subvention de 400 000 € pour la réalisation de la sécurisation des forages, le traitement et l'adduction Bois Clairs et Haut Buisson acquis par la commune.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

35 **Conventions d'aide financière de l'Agence de l'Eau pour l'animation 2017 des Contrats Territoriaux Milieu Aquatique**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer les conventions d'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'animation 2017 des Contrats Territoriaux Milieu Aquatique de la Sarthe aval, du Loir et de l'Huisne aval.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

36 **Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'implantation d'une passerelle piétonne et l'aménagement d'un parking pour autocars à Fillé-sur-Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du DPF pour l'implantation d'une passerelle et l'aménagement d'un parking pour autocars à Fillé-sur-Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

37 **Agriculture**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder une subvention de : 425 € au comice agricole du Canton de Tuffé ; 7 000 € pour l'accompagnement des projets envisagés par les agriculteurs, dans le cadre des stages préparatoires à l'installation, suivant le tableau joint en annexe 1 ; 8 848 € au titre des aides pour les plantations de haies destinées au agriculteurs et 1 400 € au titre du Conseil technique et des frais d'ingénierie pour les dossiers réalisés par la Chambre d'Agriculture - d'autoriser un virement d'autorisation de programme sur l'exercice 2017 et de valider le contrat d'objectif 2018 avec le GIP Inovalys.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

38 **Dotations cantonales associatives**

Il est proposé à la Commission permanente de valider les propositions d'affectations des dotations cantonales associatives soumises par les Conseillers départementaux du canton Le Mans 7 pour un montant de 6 000 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

39 **Aménagement du territoire - ATESART - cession d'actions du Département**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 150 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit des communes de Saint Michel de Chavaignes et Viré en Champagne, conformément à l'annexe 1.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

40 Actions Culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 10 000 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs ; 47 825 € au titre du soutien aux équipes artistiques ; 30 000 € au titre des structures missionnées; 53 325 € au titre des festivals et d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département de l'Orne.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

41 Conventions de partenariat - Aide à une animation culturelle

il est proposé à la Commission permanente d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariats avec deux associations, dans le cadre de la programmation d'actions culturelles et de la mise en œuvre de la convention d'exécution annuelle du Contrat territoire lecture, et d'accorder une subvention de 320 € à la commune d'Allonnes dans le cadre des aides aux animations culturelles.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

42 Aides aux sports

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 215 776 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

43 Sports Mécaniques

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 2 300 € à l'Association Junior Team Suzuki pour son projet représentant un intérêt pour le Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

44 Tourisme

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder à la commune de Villeneuve-en-Perseigne, une subvention de 41 250 €, soit 25 % du montant total de la dépense soit 165 000 € H.T pour acquisition de la collection du Musée du Vélo au titre des hébergements, sites et équipements touristiques publics et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

45 Modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la technopole du Mans et désignation des élus départementaux

Il est proposé à la Commission permanente d'examiner les nouveaux statuts du SMAT modifiés par l'arrivée de la Région Pays de la Loire comme membre constitutif et de désigner la nouvelle représentation départementale.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

46 **Aides aux associations**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 32 900 € à des associations patrimoniales et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Maine Sciences.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

47 **Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat - Château du Loir (foyer ADAPEI)**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat, à hauteur de 80%, pour deux emprunts d'un montant global de 736 164 €, destinés à financer les travaux d'extension du foyer "Les Primevères" situé à Château du Loir.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF et M. Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote

48 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation - Le Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant global de 350 403 € destiné à financer l'acquisition de trois logements situés rue Colin Thomas au Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

49 **Partenariats associatifs**

Il est proposé à la Commission Permanente de répartir un crédit de 10 500 € aux associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

50 **Transfert de la compétence Loi NOTRe - Approbation de l'attribution de compensation définitive**

Approbation du montant définitif de l'attribution de compensation selon la méthode retenue par la de la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLERCT) en date du 29 novembre 2016.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

51 **Astreintes au sein de la Direction générale adjointe de la Solidarité du département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'adopter la délibération permettant de faire évoluer les postes autorisés à effectuer des astreintes au sein de la DGASD, en modifiant ainsi la délibération du 16 décembre 2016.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

52 **Convention de reprise d'un agent par voie de mutation au sein du Département de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps d'un agent dans le cadre de sa nomination, par voie de mutation, au Département de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

53 **Convention de mise à disposition auprès du Centre Culturel de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Renaud Juan VASSEUR pour assurer les fonctions de Directeur par intérim auprès du Centre Culturel de la Sarthe

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

54 **Convention partenariale entre les départements ligériens et l'UGAP, centrale d'achat**

Il est proposé à la Commission permanente de décider de constituer un groupement de fait avec les Départements de Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Vendée afin de satisfaire nos besoins dans l'univers « informatique et consommables » auprès de l'UGAP, centrale d'achat, et d'habiliter le Président à signer la convention correspondante, pour une durée de quatre ans, avec un montant estimatif d'engagement de 1 800 000 € HT.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

55 **Cartographie des besoins en fournitures et services 2018**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver la cartographie 2018 des besoins estimés en fournitures et services.

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

56 **Site "Portail des Communes de la Sarthe"**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°13 à la convention du 11 juillet 2006 du site "Portail des Communes de la Sarthe"

Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour

57 **Développement économique**

Il est proposé à la Commission permanente de consolider en subvention l'aide de 25 000 € accordée à la Société des Laboratoires Babyderme à Montmirail et de déclarer le dossier achevé.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour et 1 abstention.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.